



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

autoroutes

Question écrite n° 54064

### Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la possibilité de créer une instance de régulation des tarifs des péages autoroutiers. Au 1er décembre, les sociétés d'autoroute ont rendu publiques de nouvelles augmentations conséquentes de leurs tarifs. La Cour des comptes, dans son rapport annuel, avait pourtant dénoncé en février 2008 les dérives de la tarification pratiquée par les concessionnaires d'autoroutes au détriment des usagers. De nombreuses associations d'automobilistes et de transporteurs routiers souhaitent donc la création d'une instance de régulation des tarifs autoroutiers. Il lui demande sa position sur ce sujet.

### Texte de la réponse

La Cour des comptes, dans son rapport 2008, a suggéré la création d'un organisme consultatif comprenant des représentants des usagers, afin d'améliorer la transparence des procédures relatives à la détermination des tarifs de péages, sur le réseau routier national. Le décret n° 2009-1102 relatif à la création du comité des usagers du réseau routier national a été publié le 8 septembre 2009. Ce comité est composé de dix-sept membres : quatre représentants de l'administration, sept représentants des fédérations et des associations d'usagers, un représentant d'une association de protection de l'environnement, un député, un sénateur et trois personnalités désignées pour leurs compétences dans le secteur routier. Le comité est un organe de consultation sur toutes les questions relatives au secteur, en particulier sur la tarification et les niveaux de service. À ce jour, deux réunions du comité du réseau routier national se sont tenues, en janvier et février 2010. Deux autres sont prévues en mai et en juin 2010.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Roy](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54064

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 30 juin 2009, page 6347

**Réponse publiée le :** 25 mai 2010, page 5903